

## AVIS AUX PORTEURS DE TITRES DES PORTEFEUILLES MÉRITAGE

Tel qu'annoncé en octobre 2007, le Groupe financier Banque Nationale a décidé de consolider les activités d'Altamira avec celles de Placements Banque Nationale Inc. Le ou vers le 1<sup>er</sup> novembre 2008, Services Financiers Altamira Ltée, Services de placement Altamira Inc. et Placements Banque Nationale Inc. seront fusionnées. Sous réserve des approbations réglementaires requises, la société résultante, qui sera nommée Placements Banque Nationale Inc., assumera le rôle de gérant de fonds quant aux Portefeuilles Méritage<sup>MC</sup>. **Ce changement, qui découle d'une restructuration administrative, n'affectera aucunement les Portefeuilles Méritage<sup>MC</sup> que vous détenez.**

Soyez assurés que vos renseignements personnels continueront à être utilisés et divulgués uniquement pour les fins auxquelles ils étaient recueillis, utilisés et divulgués par Altamira. **Notez que ces changements n'altèrent en rien votre relation avec votre conseiller financier.** N'hésitez pas à consulter celui-ci pour toute question.

## AVIS AUX PORTEURS AYANT ADHÉRÉ À UN DES RÉGIMES ENREGISTRÉS SUIVANTS

Régime enregistré d'épargne-retraite Méritage  
Fonds de revenu de retraite Méritage  
(ci-après les « régimes de retraite »)

Régime d'épargne-études Méritage (Régime familial)  
Régime d'épargne-études Méritage (Régime non familial)  
(ci-après les « régimes d'épargne-études »)

Services de placement Altamira Inc., en sa qualité d'agent des régimes ci-dessus, vous avise que le ou vers le 1<sup>er</sup> novembre 2008, dans le contexte de sa fusion avec Services Financiers Altamira Ltée et Placements Banque Nationale Inc., la société fusionnée résultante (dont le nom sera Placements Banque Nationale Inc.) deviendra promoteur des régimes d'épargne-études et assumera l'administration et la gestion courante de tous les contrats enregistrés aux termes des régimes d'épargne-études et des régimes de retraite, y compris tous les régimes de retraite avec conditions d'immobilisation fédérales ou provinciales. Société de fiducie Natcan continuera d'agir à titre de fiduciaire de tous les régimes de retraite et régimes d'épargne-études. Aucune modification substantielle ne sera donc apportée aux modalités de ces derniers, à l'exception des mises à jour pouvant être imposées par les lois et règlements applicables de temps à autre. **Vous n'aurez aucun formulaire à signer et votre numéro de contrat demeurera valide pour fins de référence.**

Pour obtenir plus d'informations ou pour vous procurer un exemplaire de la déclaration de fiducie, du contrat complémentaire\* ou de toute autre documentation applicable à votre régime de retraite et/ou à votre régime d'épargne-études auprès de Placements Banque Nationale Inc., nous vous invitons à consulter le [www.portefeuillesmeritage.com](http://www.portefeuillesmeritage.com). À défaut d'instructions contraires de votre part, nous procéderons au transfert de tous vos régimes enregistrés par voie électronique auprès de Placements Banque Nationale Inc. à la date et selon les modalités prévues ci-dessus. Nous vous rappelons que vous avez le droit de transférer en tout temps votre régime de retraite et/ou régime d'épargne-études à un autre régime. Pour ce faire avant que les changements décrits ci-dessus entrent en vigueur, vous devez communiquer avec votre conseiller financier avant le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

\* Applicable à tous les régimes de retraite avec conditions d'immobilisation fédérales ou provinciales.